

## **Informations sur la garantie légale supportée par le concessionnaire en vertu de la loi italienne**

### **1 Contrat de vente du Produit, loi applicable à ce contrat, extranéité de PLATUM S.p.A. au contrat de vente du Produit, rôle de PLATUM S.p.A., etc.**

La vente du Produit est régie par le contrat entre le Détaillant et la personne qui achète le Produit et est donc soumise à la loi applicable audit contrat, déterminée selon les dispositions du contrat lui-même et/ou les dispositions sur la loi applicable, en tenant compte également du statut (consommateur ou professionnel) de l'acheteur et sans préjudice, en cas de loi choisie par les parties, de la protection garantie au consommateur par les dispositions de la loi de son pays de résidence habituelle à laquelle les parties ne peuvent déroger par accord. En tout état de cause, PLATUM S.p.A. est et reste totalement étrangère au contrat de vente du Produit.

Le site web [www.platum.com](http://www.platum.com) (" **Site** ") permet aux utilisateurs qui ont acheté un Produit (" **Acheteurs** "), à travers la section " **Support** ", au moyen des boutons " **Ouvrir un ticket pour trottinette électrique** " et " **Ouvrir un ticket pour vélo électrique** " et à travers la sous-section du Site " **Demander du support** ", en cliquant sur l'icône du même nom et en ouvrant par conséquent un ticket de support au moyen des boutons susmentionnés, d'exercer la garantie légale, telle qu'elle est prévue aux articles 128 et suivants. 128 et seq. du Code de la consommation ("**Garantie légale de conformité**" ou "**Garantie légale**"), s'ils ont effectué l'achat en tant que consommateurs ou, s'ils n'ont pas effectué l'achat en cette qualité, d'exercer la garantie pour les défauts de la chose vendue la garantie pour les défauts des qualités promises et essentielles et les autres garanties prévues par le code civil italien avec les conditions, déchéances et limitations correspondantes ("**garantie pour les défauts**"), chacune selon la loi qui la régit (la "garantie légale" et les "garanties pour les défauts", cumulativement, les "**garanties italiennes**") ; (ii) si la loi applicable au contrat de vente du Produit est la loi d'un État autre que l'Italie et membre de l'Union européenne, la garantie légale prévue par la Directive 99/44/CE (et toute modification de celle-ci) telle que transposée dans cet État membre, dans le cas où ils ont acheté le Produit en tant que consommateurs ou dans le cas où ils n'ont pas effectué l'achat en cette qualité, les garanties qui peuvent découler du contrat de vente du Produit et/ou prévues par la loi nationale de l'État membre applicable à ce contrat (les "**Garanties communautaires**") (iii) si la loi applicable au contrat de vente du Produit est la loi d'un État autre que l'Italie et n'appartenant pas à l'Union européenne, tant dans le cas où ils ont acheté le Produit en tant que consommateurs que dans le cas où ils n'ont pas effectué l'achat en cette qualité, les garanties découlant du contrat de vente du Produit et/ou de la loi du pays non membre de l'Union européenne applicable à ce contrat ("**Garanties non communautaires**") (les "Garanties italiennes", les "Garanties communautaires" et les "Garanties non communautaires" étant cumulativement les "**Garanties**"), sans préjudice, en cas de loi choisie par les parties, de la protection accordée au consommateur par les dispositions de la loi de son pays de résidence habituelle à laquelle les parties ne peuvent déroger par accord.

**Les mots commençant par une majuscule ont, sauf définition contraire, la même signification que celle qui leur est attribuée dans les conditions d'utilisation du site**, qui peuvent être consultées en accédant à la section appropriée du site, à laquelle il est fait référence dans son intégralité.

Le service de demande d'assistance et d'ouverture d'un Ticket de Support est donc fourni par PLATUM S.p.A. à l'Acheteur d'un Produit pour le compte du vendeur qui lui a vendu le Produit, étant entendu que la responsabilité des Garanties envers l'Acheteur incombe uniquement et exclusivement au Détaillant et que, par conséquent, le Site n'est qu'un outil que PLATUM S.p.A., pour le compte des Détaillants, met à la disposition des Acheteurs pour l'exercice desdites Garanties, sans préjudice de tous les autres outils et/ou autres modalités d'exercice des Garanties mis à la disposition de l'Acheteur par le Détaillant et/ou prévus par la loi applicable au contrat de vente du Produit et que l'Acheteur est donc libre d'utiliser, et sans préjudice du fait que toute demande d'assistance et/ou Ticket de Support est adressée par l'Acheteur au Détaillant et est reçue par PLATUM S.p.A. au nom du Détaillant, qui est le seul responsable des Garanties vis-à-vis de l'Acheteur.

PLATUM S.p.A., en fournissant le service de demande d'assistance et/ou d'ouverture d'un ticket de support, n'offre donc à l'Acheteur aucune garantie conventionnelle en plus des Garanties, pour lesquelles le Détaillant qui a vendu le Produit à l'Acheteur est et reste seul responsable.

Having said this, purely as a courtesy reminder of the regulations in force in Italy on the subject of Legal Warranty and therefore with exclusive reference to contracts of sale of Products subject to Italian law, given that it is the Retailer's responsibility to provide the Buyer and, in general, its customers acting as consumers, with information on the Legal Warranty, as envisaged by the relevant provisions of the Consumer Code, depending on the type of contract (e.g. online, in a physical shop, etc.), PLATUM S.p.A. provides, on behalf of Retailers who have entered into a contract of sale with Buyers subject to Italian law, the following general information on the Legal Warranty, without prejudice to the fact that the Retailer's responsibility is to provide the Buyer with information on the Legal Warranty, as envisaged by the relevant provisions of the Consumer Code, depending on the type of contract (e.g. online, in a physical shop, etc.), PLATUM S.p.A. fournira, au nom des Détaillants ayant conclu un contrat de vente du Produit avec les Acheteurs soumis à la loi italienne, les informations générales suivantes sur la Garantie légale, étant entendu que la fourniture de ces informations ne crée aucune obligation de garantie directe sur les Produits entre PLATUM S.p.A. et les Acheteurs et/ou les utilisateurs et/ou les clients finaux des Détaillants, et sans préjudice du fait que dans le cas où une loi autre que la loi italienne est appliquée au contrat de vente du Produit, les conditions de garantie prévues par cette loi et éventuellement différentes de celles indiquées dans le présent document s'appliquent ou, dans le cas d'une loi italienne choisie par les parties, la protection accordée au consommateur par les dispositions de la loi de son pays de résidence habituelle à laquelle il ne peut être dérogé par accord entre les parties.

**Les informations suivantes concernent donc le cas où le contrat de vente du Produit est soumis à la loi italienne, sans préjudice, en cas de choix d'une loi italienne par les parties, de la protection accordée au consommateur par les dispositions de la loi de son pays de résidence habituelle auxquelles il ne peut être dérogé par accord entre les parties.**

## 2 À qui s'applique la garantie légale ?

Tous les Produits sont couverts par la garantie légale de conformité prévue aux articles 128-135 du Code de la consommation.

La garantie légale est réservée aux consommateurs. Elle s'applique donc exclusivement aux utilisateurs qui ont acheté les Produits à des fins étrangères à toute activité entrepreneuriale, commerciale, artisanale ou professionnelle exercée.

Les personnes qui ont acheté les produits et qui ne sont pas des consommateurs bénéficient en revanche de la garantie pour les défauts de la chose vendue, de la garantie pour les défauts des qualités promises et essentielles et des autres garanties prévues par le code civil avec les termes, déchéances et limitations correspondants.

## 3 Quand la garantie légale s'applique-t-elle et qui est tenu de la fournir ?

**Le vendeur** (et donc, en ce qui concerne les achats de produits, le détaillant qui a vendu le produit à l'utilisateur) **est responsable envers le consommateur de tout défaut de conformité existant au moment de la livraison du produit et se manifestant dans un délai de deux ans à compter de cette livraison**. Le défaut de conformité doit être signalé au vendeur, sous peine de déchéance de la garantie, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il a été découvert.

Sauf preuve contraire, les défauts de conformité qui apparaissent dans les six mois suivant la délivrance du produit sont présumés exister déjà à cette date, à moins qu'une telle présomption ne soit incompatible avec la nature du produit ou la nature du défaut de conformité. En revanche, à partir du septième mois suivant la délivrance du produit, il incombe au consommateur de prouver que le défaut de conformité existait déjà au moment de la délivrance du produit.

Pour bénéficier de la garantie légale, l'acheteur doit donc d'abord apporter la preuve de la date d'achat et de livraison du bien. Il est donc conseillé à l'acheteur, aux fins de cette preuve, de conserver tout document permettant d'attester de la date d'achat et de la date de livraison (ex : ticket de caisse, facture, email de confirmation de commande).

Veillez noter que les termes indiqués dans ce paragraphe, ainsi que toutes les conditions énoncées dans cette page "Informations sur la garantie légale en vertu de la loi italienne" s'appliquent dans le cas où le contrat de vente du Produit est soumis à la loi italienne, sans préjudice, dans le cas d'une loi italienne choisie par les parties de la protection assurée au consommateur par les dispositions de la loi du pays de résidence habituelle du consommateur auxquelles il ne peut être dérogé par accord entre les parties ou, en cas d'application au contrat de vente du Produit d'une loi autre que la loi italienne, de l'application des termes et conditions de la garantie prévus par cette loi et éventuellement différents de ceux indiqués dans le présent document.

## 4 Qu'est-ce que le défaut de conformité ?

Il y a défaut de conformité lorsque le bien acheté :

- ne convient pas à l'usage auquel les marchandises du même type sont normalement destinées ;
- n'est pas conforme à la description faite par le vendeur et ne possède pas les qualités du bien que le vendeur a présenté au consommateur à titre d'échantillon ou de modèle ;
- ne présente pas les qualités et performances habituelles d'un bien de même nature auxquelles le consommateur peut raisonnablement s'attendre, compte tenu également des indications figurant dans la publicité ou l'étiquetage ;
- ne convient pas à l'usage particulier auquel le consommateur le destine, qui a été porté à la connaissance du vendeur par le consommateur au moment de la conclusion du contrat et que le vendeur a accepté.

Sont donc exclus du champ de la Garantie Légale des Produits les défauts ou dysfonctionnements causés par des événements accidentels et/ou imputables à la responsabilité de l'Acheteur, ou par une utilisation du Produit non conforme à sa destination et/ou à ce qui est prévu dans la documentation technique jointe au Produit, ou encore dus à un défaut de réglage des parties mécaniques, l'usure naturelle des matériaux d'usure ou causée par des erreurs de montage, un manque d'entretien et/ou une utilisation non conforme aux instructions, étant entendu que le défaut de conformité résultant d'une installation imparfaite du bien est assimilé au défaut de conformité du bien, lorsque l'installation est incluse dans le contrat de vente et a été effectuée par le Vendeur ou sous sa responsabilité. Cette équivalence s'applique également dans le cas où le produit, conçu pour être installé par le consommateur, a été mal installé par ce dernier en raison d'un défaut dans les instructions d'installation.

Par exemple, les produits sont exclus de la garantie légale :

- les dommages causés par les chocs, les chutes accidentelles ou les collisions, les perforations ;
- les dommages causés par l'utilisation, l'exposition ou le stockage dans un environnement inadapté (par exemple, pluie et/ou boue, exposition à l'humidité ou à une chaleur excessive, contact avec du sable ou d'autres substances) ;

- les dommages causés par le manque de réglage pour le "roading" et/ou l'entretien des pièces mécaniques (frein à disque mécanique, guidon, pneus, etc.) ;
- l'installation et/ou le montage incorrects de pièces et/ou de composants, sauf si l'installation et/ou le montage ont été effectués par le vendeur ou sous sa responsabilité et/ou s'ils ont été effectués par le consommateur, mais que l'erreur d'installation et/ou de montage est imputable à l'absence d'instructions d'installation ;
- l'usure naturelle des matériaux usables : freins à disque mécaniques (par exemple, plaquettes, étriers, disques, câbles), pneus, repose-pieds, joints, roulements, lampes et ampoules LED, béquille, poignées, garde-boue, pièces en caoutchouc (repose-pieds), connecteurs de câbles, plastrons et autocollants, etc ;
- un mauvais entretien et/ou une mauvaise utilisation de la batterie du produit ;
- l'altération et/ou le forçage de certaines parties du produit ;
- un entretien ou une modification inappropriés ou inadéquats du produit ;
- l'utilisation inappropriée du produit (par exemple, surcharge, utilisation dans le cadre de compétitions et/ou d'activités commerciales de location ou de leasing) ;
- l'entretien, les réparations et/ou les interventions techniques sur le produit effectués par des tiers non autorisés ;
- les dommages aux Produits résultant du transport, lorsqu'il est effectué par l'Acheteur ;
- les dommages et/ou défauts résultant de l'utilisation de pièces de rechange non originales.

## **5 Recours de l'acheteur**

En cas de défaut de conformité dûment signalé en temps utile, l'acheteur a le droit :

- en premier lieu, à réparer ou à remplacer gratuitement les biens, à son choix, à moins que le remède recherché ne soit objectivement impossible ou excessivement coûteux par rapport à l'autre ;
- à titre secondaire (c'est-à-dire lorsque la réparation ou le remplacement est impossible ou excessivement coûteux, ou lorsque la réparation ou le remplacement n'a pas été effectué dans un délai raisonnable, ou lorsque la réparation ou le remplacement effectué précédemment a causé des désagréments importants au consommateur), à réduire le prix ou à résilier le contrat, au choix du consommateur.

Le remède recherché est excessivement coûteux s'il impose au vendeur des frais déraisonnables par rapport aux autres remèdes disponibles, compte tenu : (i) de la valeur qu'aurait le bien s'il n'y avait pas de défaut de conformité ; (ii) de l'étendue du défaut de conformité ; (iii) du fait que l'autre remède peut être mis en œuvre sans inconvénient majeur pour le consommateur.

## **6 Que faire en cas de défaut de conformité ?**

Si un produit acheté pendant la période de validité de la garantie légale présente ce qui pourrait être un défaut de conformité, l'acheteur doit contacter le vendeur ; ce dernier accusera réception de la communication du défaut de conformité allégué, en indiquant la procédure spécifique à suivre, en tenant compte également de la catégorie à laquelle appartient le produit et/ou du défaut signalé.

L'Acheteur, en plus des autres moyens qui lui sont communiqués par le Vendeur, peut exercer la Garantie Légale via le Site, en ouvrant un Ticket d'Assistance, comme indiqué dans les Conditions d'Utilisation du Site aux paragraphes 5.9.4.2 et 5.9.4.3, en envoyant ainsi sa demande d'assistance au Détaillant qui lui a vendu le Produit.

Dans tous les cas, le vendeur doit effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer de l'existence ou non du défaut de conformité faisant l'objet de la réclamation. Si le vendeur constate le défaut de conformité en utilisant également les CAT pertinents, les frais de réparation/remplacement et les frais de transport jusqu'au centre de service sont à la charge du vendeur. Si le vendeur ne constate pas le défaut de conformité, il ne sera pas possible d'appliquer la garantie légale et, par conséquent, les frais de transport et les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge de l'acheteur. Le vendeur informera l'acheteur de la situation et des coûts éventuels de réparation ou de remplacement du produit, afin que l'acheteur puisse décider de faire effectuer ou non la réparation ou le remplacement à ses frais. L'acheteur doit autoriser par écrit la réparation ou le remplacement à ses frais. Suite à cette acceptation, une relation directe s'établit entre CAT et l'Acheteur à laquelle PLATUM S.p.A. est totalement étrangère et pour laquelle aucune responsabilité ne peut lui être imputée.

Dans tous les cas, la réparation ou le remplacement des produits défectueux, s'il y a lieu, sera effectué dans les plus brefs délais et en tout état de cause, sauf cas exceptionnel ou de force majeure, dans un délai de 40 jours calendaires à compter de

la notification du défaut, sans préjudice des événements exceptionnels et/ou des périodes de vacances (par exemple, le mois d'août), y compris les fermetures éventuelles, y compris les fermetures locales, dues à la situation d'urgence actuelle santé et/ou d'autres mesures restrictives qui lui sont imputables). Si le remplacement ou la réparation initialement choisi n'est pas effectué dans ce délai, l'Acheteur peut demander l'un des recours alternatifs prévus par la Garantie Légale de Conformité (remplacement, si la réparation a été demandée ; réparation si le remplacement a été demandé ; réduction du prix ou résiliation du contrat).

## **7 Informations sur les garanties communautaires et extracommunautaires**

Sans préjudice de ce qui est indiqué au point 1 de la page "*Informations sur la garantie légale en droit italien*" et sans préjudice du fait que le contrat de vente des Produits est régi par la loi déterminée sur la base du contrat lui-même et des dispositions sur la loi applicable et que, par conséquent, les termes et conditions des Garanties communautaires et des éventuelles Garanties extracommunautaires qui accompagnent les Produits doivent également être identifiées sur la base de ces dispositions, et sans préjudice du fait que l'Acheteur doit donc se référer, pour identifier ces termes et conditions, au contrat de vente du Produit et à la loi qui lui est applicable PLATUM S.p.A. au nom des Détaillants qui ont conclu avec les Acheteurs un contrat de vente du Produit qui n'est pas soumis à la loi italienne, indique par la présente, à titre de simple courtoisie sans créer d'obligation directe de garantie sur les Produits, entre PLATUM S.p.A. et les Acheteurs et/ou utilisateurs et/ou clients finaux des Détaillants, et sans préjudice de la responsabilité des Détaillants à l'égard des Acheteurs pour les Garanties communautaires et extracommunautaires, que les termes et conditions indiqués sur cette page "*Informations sur la garantie légale en vertu de la loi italienne*" s'appliquent également dans le cas où le contrat de vente du Produit n'est pas soumis à la loi italienne, **étant entendu qu'il doit être dérogé à toute disposition différente de la loi nationale applicable ou du contrat de vente du Produit, le cas échéant, et que la protection accordée au consommateur par les dispositions de la loi du pays de résidence habituelle du consommateur à laquelle il ne peut être dérogé par accord entre les parties n'est en aucun cas affectée.**